

administre quatre établissements piscicoles bien situés dans la province pour favoriser le déversement, dans les eaux publiques, de divers poissons: truite mouchetée, truite brune, truite arc-en-ciel, truite grise, truite wendigo, ouananiche, maskinongé et saumon.

La pêche est excellente dans tous les parcs (sauf celui du Mont-Orford) et les réserves de la province. Les parcs de la Gaspésie et des Laurentides sont renommés pour la pêche à la truite. La réserve de Chibougamau et le parc de La Vérendrye, situés à la ligne de partage des eaux, se prêtent aux excursions en canot pour la pêche du doré, du brochet, de la truite grise et de la truite mouchetée. Les pêcheurs de saumon à la ligne ont accès à huit cours d'eau, savoir: le Petit Saguenay, la Laval, la Moïse, la Matane, le Cap-Chat, la Sainte-Anne, la Saint-Jean et la Matapédia.

Un comité mixte, composé de fonctionnaires du ministère et des dirigeants de la Fédération des associations de pêche et de chasse, émet des avis au gouvernement provincial à l'égard des mesures législatives propices au maintien de la pêche et de la chasse dans des conditions satisfaisantes, ainsi qu'en matière d'autres problèmes tenant de l'évolution ininterrompue de la société moderne et de ses conséquences pour la faune.

Ontario.—Les ressources de pêche de l'Ontario sont administrées par la Division du poisson et de la faune du ministère des Terres et Forêts, sous le régime de la loi fédérale sur les pêcheries, du Règlement de pêche de l'Ontario, de la loi dite *The Ontario Game and Fish Act* et du Règlement qui en découle.

Pêche commerciale.—La pêche commerciale en Ontario emploie directement quelque 3,000 personnes et, indirectement, beaucoup d'autres; son rendement annuel varie de 45 à 55 millions de livres de poisson. Bien que répandue un peu partout dans la province, l'industrie occupe surtout les Grands lacs, particulièrement le lac Érié. Les principales espèces commerciales sont la perche, l'éperlan, le poisson blanc, le doré, la truite grise, le bar blanc, le brochet, le hareng, le sucet, le malachigan, la carpe, la barbue et la barbotte, l'esturgeon, l'anguille, la laquaïche aux yeux d'or, le crapet de roche, le crapet-soleil et la carpe noire. Plus d'une centaine de petits lacs intérieurs font aussi l'objet de la pêche commerciale, en particulier dans le nord-ouest de la province, et la pérennité de leur production doit être assurée par une gestion avisée.

Les bateaux de pêche vont de la petite embarcation jusqu'aux remorqueurs de 60 pieds de longueur, et les engins utilisés varient depuis le filet maillant, le filet à cœur, la seine et les hameçons boîtés, jusqu'aux seines manuelles et aux carrelots. Les méthodes et l'outillage se sont rapidement modernisés ces dernières années. Des remorqueurs à coque d'acier et à moteur diesel ont remplacé les remorqueurs de bois mus à la vapeur. De nombreux auxiliaires ont été adoptés, notamment le sondeur sonore, le radar, les appareils de communications navire-rivage et navire-navire, tandis que la recherche biologique a favorisé la connaissance du poisson et de ses déplacements. On utilise aussi des méthodes modernes de congélation et de transport, ainsi que de nouveaux engins de pêche. Le chalutage s'est révélé très efficace pour la capture de l'éperlan à l'année longue dans le lac Érié.

La plupart des pêcheurs de l'Ontario appartiennent à diverses associations dont plusieurs sont à leur tour représentées par le Conseil des pêches de commerce de l'Ontario, lequel rend d'importants services à l'industrie. La Coopérative des pêcheurs de l'Ontario et les groupes qui en font partie jouent également un rôle important dans l'organisation de la pêche de cette province.

Pêche sportive.—La pêche sportive est en train de devenir l'une des grandes industries de l'Ontario. La province, avec ses 68,490 milles carrés d'eau douce, constitue l'une des régions de pêche les plus intéressantes du continent. En effet, la pêche d'espèces recherchées, notamment la truite grise, la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel et la truite brune, le doré, l'achigan, le brochet et le maskinongé, y est excellente. Il est difficile d'établir la valeur économique de la pêche sportive, mais la province tire de la vente des permis pour cette pêche seulement (surtout aux non-domiciliés, car les domiciliés n'ont besoin de permis